

Le syndicat des enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, doctorants, titulaires et contractuels!

Elections – 15 juin 2023

Une loi de programmation de la recherche, ce n'est pas suffisant pour les établissements d'enseignement supérieur publics!



Pourquoi?

▶ Parce que l'Enseignement supérieur et la Recherche doivent être au cœur de toute l'action politique dans un monde confronté à des crises multiformes, le gouvernement doit absolument prendre la mesure du rôle cardinal de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique.

Parce que l'enseignement supérieur n'a toujours pas les moyens d'assurer les missions des établissements de l'ESR telles que définies à l'Article L123-2 du Code de l'éducation. Pour Sup'Recherche-UNSA, il faut redonner aux universités les moyens de base dont elles ont besoin pour assurer une formation initiale et continue de qualité.



Sup'Recherche-UNSA revendique une loi de programmation pluriannuelle pour les missions de formation initiale et continue de l'enseignement supérieur qui doit compléter celle sur la recherche pour réussir la démocratisation de l'Enseignement supérieur.

Sup'Recherche-UNSA sera force de proposition au CNESER comme ailleurs pour que:

- la priorité soit donnée à un plan pluriannuel d'investissement qui se traduira en premier lieu par un recrutement massif de personnels permanents et de tous les métiers;
- soit garantie l'égalité d'accès à tous à l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire dans une répartition équilibrée des rôles entre des instances nationales et des instances locales;
- les établissements mettent en œuvre une stratégie et des objectifs locaux qui doivent être au service d'une politique nationale de l'ESR;
- les dotations financières par étudiant soient alignées sur celles des classes préparatoires conduisant à une harmonisation par le haut des crédits et du taux d'encadrement par étudiant.



